

BUREAU

du lundi 3 juillet 2023

Salle des Fêtes 01310 POLLIAT

PROCES VERBAL

Sous la présidence de Monsieur Bernard BIENVENU, 1er Vice-Président délégué aux services aux communes et à la déconcentration de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse.

Présents : Bernard BIENVENU, Monique WIEL, Michel FONTAINE, Guillaume FAUVET, Virginie GRIGNOLA-BERNARD, Eric THOMAS, Jonathan GINDRE, Sylviane CHENE, Jean-Pierre ROCHE, Emmanuelle MERLE, Claudie SAINT-ANDRE, Sébastien GOBERT, Yves CRISTIN, Jean-Luc ROUX, André TONNELIER, Bruno RAFFIN, Michel LEMAIRE

Excusés : Jean-François DEBAT, Isabelle MAISTRE, Walter MARTIN, Jean-Yves FLOCHON, Valérie GUYON, Aimé NICOLIER, Jean-Marc THEVENET, Thierry MOIROUX, Thierry PALLEGOIX

Secrétaire de Séance : Guillaume FAUVET

Par convocation en date du 26 juin 2023, l'ordre du jour est le suivant :

Finances, Administration Générale, Services aux Communes, Mutualisation

Maitrise d'œuvre pour la construction d'une salle multi-activités à dominante sportive sur la commune de Villemotier - Décision d'attribution.

Finances, Administration Générale, Services aux Communes, Mutualisation

Délibération DB-2023-154 - Maitrise d'oeuvre pour la construction d'une salle multi-activités à dominante sportive sur la commune de Villemotier - Décision d'attribution

Dans le cadre de son plan d'équipement territorial (PET), Grand Bourg Agglomération a inscrit le projet de construction d'une salle multi-activités à dominante sportive sur la commune de Villemotier. Au-delà de répondre à un besoin sur le territoire avec la construction d'un équipement répondant à des caractéristiques fonctionnelles classiques, il est imposé un projet exemplaire en matière d'exigence environnementale à travers

la mise en œuvre d'une démarche « Haute Qualité Environnementale » et l'atteinte de performances énergétiques rehaussées par rapport à la réglementation applicable actuellement pour ce type de construction.

CONSIDERANT la consultation lancée le 25 mars 2022 sous la forme d'un concours restreint sur « Esquisse Plus » en vue de l'attribution d'un marché de maîtrise d'œuvre pour la construction d'une salle multi-activité à dominante sportive sur la commune de Villemotier ;

CONSIDERANT l'avis émis par le jury réuni le 7 juin 2022 sur la sélection des candidats admis à concourir ;

CONSIDERANT la délibération n°2022-122 du 20 juin désignant les candidats admis à concourir soit :

- le groupement CABINET DOSSE ASSOCIE (mandataire, 01000 Bourg-en-Bresse) / NICOLAS CHANTELAT ARCHITECTE / CAILLAUD INGENIERIE / CHAPUIS STRUCTURE /EEGENIE / EXACT ACOUSTIQUE,
- le groupement SCP D'ARCHITECTURES CHRISTOPHE COUDEYRES (mandataire, 71000 Mâcon) / STUDINNOV / STRUCTURES BATIMENT / INGENIERIE CONSEIL TECHNIQUE / EXACT ACOUSTIQUE / CARRE PLANS SAS,
- le groupement ATELIER DE LA PASSERELLE (mandataire, 69005 Lyon) / TECO SAS / THERMI FLUIDES / GLOBECO / EUROPE ACOUSTIQUE INGENIERIE / EEGENIE ;

CONSIDERANT l'avis émis par le jury réuni le 22 novembre 2022 en vue de la désignation du ou des lauréats du concours ;

CONSIDERANT la délibération n°2022-254 du 12 décembre 2022 désignant les lauréats du concours soit :

- le groupement CABINET DOSSE ASSOCIE (mandataire, 01000 Bourg-en-Bresse) / NICOLAS CHANTELAT ARCHITECTE / CAILLAUD INGENIERIE / CHAPUIS STRUCTURE /EEGENIE / EXACT ACOUSTIQUE,
- le groupement ATELIER DE LA PASSERELLE (mandataire, 69005 Lyon) / TECO SAS / THERMI FLUIDES / GLOBECO / EUROPE ACOUSTIQUE INGENIERIE / EEGENIE ;

CONSIDERANT les différentes phases avec les équipes de maîtrise d'œuvre lauréates du concours ainsi que l'analyse finale des offres, il est proposé d'attribuer le marché ayant trait à la maîtrise d'œuvre pour la construction d'une salle multi-activités à dominante sportive sur la commune de Villemotier au groupement CABINET DOSSE ASSOCIE (mandataire, 01000 Bourg-en-Bresse) / NICOLAS CHANTELAT ARCHITECTE / CAILLAUD INGENIERIE / CHAPUIS STRUCTURE /EEGENIE / EXACT ACOUSTIQUE, pour un forfait provisoire de rémunération de 234 000,00 € HT et une enveloppe financière allouée aux travaux de 1 640 000 € HT (valeur mars 2022) ;

ATTRIBUE le marché ayant trait à la maîtrise d'œuvre pour la construction d'une salle multi-activités à dominante sportive sur la commune de Villemotier au groupement CABINET DOSSE ASSOCIE (mandataire, 01000 Bourg-en-Bresse) / NICOLAS CHANTELAT ARCHITECTE / CAILLAUD INGENIERIE / CHAPUIS STRUCTURE /EEGENIE / EXACT ACOUSTIQUE, pour un forfait provisoire de rémunération de 234 000,00 € HT et une enveloppe financière allouée aux travaux de 1 640 000 € HT (valeur mars 2022) ;

AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant ayant reçu délégation, à signer ledit marché et tous documents afférents.

La séance est levée à 17 h 30.

Prochaine réunion du Bureau Communautaire : Lundi 17 juillet 2023

Fait à Bourg-en-Bresse, le 7 juillet 2023

Le Secrétaire de Séance,

Guillaume FAUVET



Pour le Président et par délégation,
Le Conseiller délégué,

Sébastien GOBERT
Délégué à l'Administration Générale
Et aux Ressources Humaines

